



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tarifs marchandises

Question écrite n° 68523

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le transport ferroviaire de la filière bois. En effet, les exploitants forestiers de département font part des difficultés qu'ils rencontraient avec la SNCF afin d'acheminer par rail leur production. Selon eux, en Picardie, une quarantaine de wagons viennent d'être supprimés. Ils constatent, par ailleurs, une augmentation des tarifs de transport de plus 40 % en un an. Il lui demande donc d'intervenir auprès de la SNCF pour qu'elle tienne compte de la situation préoccupante des entreprises de la filière bois.

Texte de la réponse

Les difficultés logistiques qu'ont pu rencontrer les exploitants forestiers picards sont liées aux modifications de l'organisation commerciale et industrielle de l'activité fret de la SNCF et au basculement vers un système de commande centralisée des wagons. L'ensemble de ces ajustements est achevé depuis fin 2005 et le nouveau dispositif est opérationnel. De façon générale, la SNCF a commencé à mettre en oeuvre son plan de redressement du fret, plan qui doit lui permettre de parvenir à l'horizon 2007 à un équilibre financier de cette activité, préalable nécessaire à toute politique de croissance. Il convient de rappeler que le Gouvernement a soutenu le plan de modernisation pour un montant de 800 millions d'euros. Ce plan de restructuration prévoit des mesures rigoureuses permettant, d'une part, de réaliser l'adaptation et la modernisation du système de production afin de restaurer la compétitivité et l'efficacité de l'organisation du fret et, d'autre part, de mettre en oeuvre une nouvelle politique commerciale, tout en acceptant les augmentations de tarif inévitables pour arriver à un retour à l'équilibre. Certains secteurs comme celui du transport du bois sont particulièrement concernés par ce plan en raison de la forte dispersion des trafics et de leur caractère très déficitaire. Dès 2004, la SNCF a mis en place des réunions régulières avec les représentants de la filière bois, tant au niveau régional qu'au niveau national afin d'identifier les pistes d'amélioration de l'organisation logistique et notamment de définir quels axes pourraient être structurés pour massifier le trafic. Dans le cadre de cette concertation, des mesures de hausses tarifaires ont été présentées aux représentants de la filière en septembre 2004. Elles ont été appliquées de manière différenciée en tenant compte de la structure logistique et économique de chaque trafic. Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a confié par ailleurs à Jacques Chauvineau une mission en vue de favoriser l'émergence de partenariats de proximité, à l'initiative du tissu économique et des élus locaux. Ils sont destinés à permettre la mise en place d'une offre ferroviaire coordonnée sur les dessertes terminales. Cette démarche paraît particulièrement intéressante pour la filière bois.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68523

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6422

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4543